

M-CAPITAL

Rapport M CAPITAL PARTNERS

Loi Energie – Climat

Article 29

Le présent rapport est édité sur la base du décret N°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier

SOMMAIRE

- 1. Démarche Générale de l'entité 4
 - a. Résumé de la politique générale ESG dans la stratégie d'investissement 4
 - i- *Politique ESG en phase de sélection des investissements*..... 4
 - ii- *Politique ESG en phase de suivi des investissements*..... 5
 - b. Critères ESG pris en compte par la Société de gestion..... 5
 - c. Périmètre des produits financiers concernés..... 8
 - d. Éléments de gestion des risques de durabilité 8
- 2. Rapportage : contenu, fréquence et moyens utilisés..... 10
- 3. Liste des produits financiers..... 10
- 4. Adhésion à des chartes, label et référentiels internationaux 10
- 5. Équilibre paritaire au sein de la Société de gestion 11
 - a. Objectifs de représentation équilibrée H/F 11
 - b. Compte-rendu des résultats obtenus 11

Introduction

Nom	M CAPITAL PARTNERS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Date de création	2002
Numéro d'immatriculation (RCS)	443 003 504
Localisation principale	8, Rue des Trente-Six Ponts CS 64210 31031 TOULOUSE CEDEX 4
Activités agréées	Société de Gestion de Portefeuille
Autorité de tutelle	Autorité des Marchés Financiers
Numéro et date d'enregistrement	N° GP 02-028 en date du 29/10/2002

Le présent rapport « Entité » répond aux exigences portées par le décret N°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier.

Les dispositions applicables à M Capital Partners sont décrites au point 1° du III. de l'article susmentionné, en raison de l'application d'une politique de seuil visant les Sociétés de gestion dont l'encours sous gestion est inférieur à 500M€.

1. Démarche Générale de l'entité

a. Résumé de la politique générale ESG dans la stratégie d'investissement

M Capital Partners s'inscrit depuis 2020 dans une démarche d'Investissement Responsable permettant à ses clients - investisseurs particuliers comme professionnels et institutionnels- d'investir dans des Produits financiers plus vertueux d'un point de vue environnemental et social.

La mise en œuvre de cette démarche a nécessité de construire des outils d'évaluation des actifs en portefeuille adaptés. Pour ce faire, la Société de gestion a collaboré avec le cabinet Ethifinance afin de mesurer au plus juste l'intégration ESG des entreprises financées.

Les différents engagements de la Société de gestion en matière d'investissement ont également exigé que soit formalisée la manière dont sont intégrées les diligences extra-financières dans les processus, notamment d'investissement.

M Capital Partners internalise l'ensemble des diligences ESG en phase de sélection et de suivi des investissements. Ci-après sont exposés succinctement les modalités de prise en compte extra-financière.

i- Politique ESG en phase de sélection des investissements

La Société de gestion applique dans un premier temps une politique d'exclusion sectorielle et normative portant sur les activités suivantes :

<i>Exclusions sectorielles</i>	<i>Exclusions normatives</i>
<i>Armes controversées (MAP, sous-munitions, nucléaires, biologiques et chimiques, uranium)</i>	<i>Non-respect des normes issues du Pacte Mondial de l'ONU</i>
<i>Charbon (sans politique de seuil)</i>	<i>Non-respect de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)</i>
<i>Énergies fossiles non conventionnelles (sans politique de seuil)</i>	<i>Non-respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits humains</i>
<i>Tabac, pornographie, jeux d'argent, OGM</i>	

Les diligences ESG se poursuivent via l'outil de notation ESG permettant d'attribuer à chaque¹ entreprise un scoring de 0 à 100 sur la base de son engagement en matière d'environnement, de progrès social et de gouvernance. Les indicateurs et pondérations appliquées dans l'outil sont variables, en ce qu'ils ont été conçus pour être adaptés à certains secteurs d'activité et au stade de maturé d'une entreprise (capital risque et capital développement, immobilier, ...).

¹ Il est rappelé que ces diligences ne s'appliquent qu'aux investissements réalisés depuis la mise en œuvre de la politique ESG de la Société de gestion

Postérieurement à cette phase de diligences, les équipes de gestion sont amenées à affiner leur conclusion afin d'être en mesure d'apprécier si l'entreprise s'inscrit dans une réelle démarche d'engagement.

L'opportunité d'investissement est enfin présentée au Comité décisionnaire, lequel peut intégrer dans son choix final la dimension financière et la dimension extra-financière.

ii- Politique ESG en phase de suivi des investissements

Dans le prolongement du processus de sélection des investissements, les équipes de gestion opèrent une réévaluation² des Affiliés et Débiteurs à l'aide de l'outil de notation et ce généralement annuellement. Ce suivi permet de constater la performance extra-financière des portefeuilles, à la hausse comme à la baisse.

Dans le cadre d'un dispositif incitatif créé par la Société de gestion sur ses Fonds de dette, l'amélioration de la notation d'un Débiteur peut lui permettre de bénéficier d'avantages tels qu'une bonification du taux d'emprunt.

Le suivi des investissements s'opère également via l'application d'une démarche d'engagement actionnarial consistant à voter contre toute résolution susceptible de nuire ou pour laquelle il existe une présomption d'atteinte à l'un des piliers environnemental, social ou de gouvernance, sans qu'aucune mesure de remédiation n'ait été prévue.

b. Critères ESG pris en compte par la Société de gestion

i- Critères ESG appliqués au secteur immobilier

Pilier N°1 - Environnement	
Indicateurs	Critères
Energie	L'actif immobilier est-il producteur d'énergies renouvelables ?
	Le bien fait-il l'objet d'une certification ou d'une labellisation ?
	Étiquette DPE (énergie) de l'actif à l'achat et à la vente
	Existe-t-il un système permettant de fournir des informations sur les consommations énergétiques ?
Carbone & Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de CO2 en kgCO2/ an
	Étiquette DPE (CO2) de l'actif à l'achat et à la vente
	Déploiement d'initiatives en vue de réduire les émissions de CO2
	Label sur l'enjeu carbone
Eau	Existe-t-il un système permettant de fournir des informations sur la consommation d'eau dans les logements ou bureaux ?
	Existe-t-il un système de régulation de débit ou détection de fuites d'eau ?
	Existence d'un dispositif de récupération d'eau de pluie
Biodiversité	Action de dépollution sur l'opération
	Présence d'initiatives pertinentes en faveur de la biodiversité
	Le bien fait-il l'objet d'une certification/labellisation dédiée à la biodiversité ?
	Existence de toiture ou façade végétalisée
Ressources et déchets	Utilisation de matériaux biosourcés dans les opérations de construction ou rénovation

² Il est rappelé que cette réévaluation ne s'applique qu'aux investissements réalisés depuis la mise en œuvre de la politique ESG de la Société de gestion

	Part des matériaux biosourcés dans les opérations de construction ou de rénovation
	Chantier respectant une charte type « Chantier vert » ou « Chantier propre »
	Mise en place d'un dispositif de tri des déchets sur site

Pilier N°2 - Social	
Indicateurs	Critères
Relations avec les acquéreurs	Les acquéreurs ont-ils été sensibilisés aux pratiques éco-responsables ?
	Réalisation prévue d'une enquête de satisfaction auprès des acquéreurs
Santé, confort et accessibilité des occupants	Déploiement d'initiatives en matière d'amélioration du confort et bien être des occupants
Santé-sécurité et conduite des travaux	Déploiement d'initiatives en matière de prévention des accidents dans les phases de travaux
	Engagement explicite de l'opérateur en matière de lutte contre le travail illégal
Impacts socio-économiques sur le quartier	Intégration au projet immobilier d'une dimension sociale à impact positif
	Revitalisation des centres-villes
	Transformation de bureaux et friches en logement
Mobilité et déplacement	Proximité e moyens de transports à faibles émissions de carbone : bus, métro, tramway, RER, gare ferrée, bornes à vélos, autopartage
	Présence dans le programme de bornes de recharges autos électriques ou précâblage de certaines places
	Existence d'un lieu de stockage pour vélos

Pilier N°3 - Gouvernance	
Indicateurs	Critères
Engagements et gestion des risques de l'opérateur	L'opérateur a-t-il été informé de la volonté de M Capital de prendre en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement / L'opérateur a-t-il été sensibilisé à la démarche ESG de M Capital ?
	L'opérateur s'est engagé au travers d'une démarche de développement durable
	Formalisation d'une politique de conduite des affaires éthique (démarche déontologique, lutte contre la corruption, etc.)
	L'opérateur s'est engagé au travers d'une démarche d'achats responsables
	Des clauses extra-financières (sociales et/ou environnementales) sont-elles intégrées dans les contrats de certains prestataires ?

La liste des indicateurs est susceptible de varier selon qu'il s'agisse d'une opération de promotion immobilière, d'aménageur ou de marchands de bien.

ii- Critères ESG appliqués au autres secteurs

Pilier N°1 - Environnement	
Indicateurs	Critères
Politique environnementale et système de management	Formalisation d'une politique environnementale
	Formalisation d'un plan d'action environnemental
Energie et GES	Existence d'un plan d'action en faveur des économies d'énergie et de réduction de GES
	Initiatives visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile – travail
	Initiatives visant à réduire les impacts environnementaux de la logistique interne et sous traitée
	Réalisation/ révision d'un bilan de GES au cours des 3 derniers exercices
Eau, air, sols, déchets	Initiatives/ actions pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables (hors énergie) : papiers, eau, matières premières... et/ou déchets
	Dispositifs visant à traiter, recycler ou réutiliser l'eau
	Existence de plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses
	Mise en place d'un dispositif de tri des déchets
Biodiversité	Initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité
	Mise en place d'actions pour limiter l'artificialisation des espaces due à l'activité

Pilier N°2 - Social	
Indicateurs	Critères
Politique sociale	Progression effectif total en fin d'exercice
	Existence d'un DRH
Impact territoire	Effectif moyen total (progression)
	Effectif moyen permanent (progression)
	Nombre de recrutements de salariés permanents (progression)
	Nombre de départs de salariés permanents
	Part de salariés non permanents
Conditions de travail	Taux de rotation de l'emploi
	Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux
	Réalisation d'enquêtes auprès des salariés durant les 3 dernières années
Développement des compétences	Communication sur les actions de gestion prévisionnelle des compétences
	Part de l'effectif ayant un entretien annuel individuel
	Partage de la politique de gestion des talents par un référent
	Taux de formation de l'effectif
Égalité des chances	Plan d'action en faveur de l'égalité des chances et de la diversité
	Part des femmes dans l'effectif
	Part des femmes dans l'effectif cadre
	Information sur l'écart salarial entre les sexes
	Part de +55 ans dans l'effectif
Santé sécurité et bien-être	Part de salariés en situation de handicap
	Mise en place d'une politique santé/ sécurité et bien-être au travail
	Taux d'absentéisme pour maladie et accidents du travail
	Taux de fréquence des accidents du travail

Pilier N°3 - Gouvernance	
Indicateurs	Critères
Structure du capital	Part du capital détenue par les salariés
	Contrôle du capital
Instance de gouvernance	Structure de gouvernance
	Nombre de membres du Conseil/ Comité stratégique
	Nombre d'indépendants au Conseil/ Comité stratégique
	Part de femmes au sein du Comité/ Conseil stratégique
	Nombre de femmes au Comité exécutif
Éthique des affaires	Nombre de membres au sein du Comité exécutif ou égal
	Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption
	Activités dans des pays exposés aux risques de corruption
Politique, RSE et enjeux extra-financiers	Existence d'un système d'alerte
	Formalisation d'une stratégie RSE incluant un plan d'action et des objectifs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
	Existence d'un responsable ou d'un Comité en charge des enjeux de développement durable/ RSE
	Existence d'un processus d'onboarding pour l'intégration de nouveaux arrivants
	Respect des critères relatifs aux zones à risque / zones particulières

Pilier N°4 – Parties prenantes	
Indicateurs	Critères
Relation avec les fournisseurs	Intégration de critères sociaux/ environnementaux dans les pratiques d'achats et sous-traitance
	Mise en place d'une politique d'approvisionnement local
Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits	Existence d'un système de management de qualité
	Projet à valeur ajoutée environnementale
	Projet à valeur ajoutée sociale
	Labellisation en faveur d'un tourisme durable

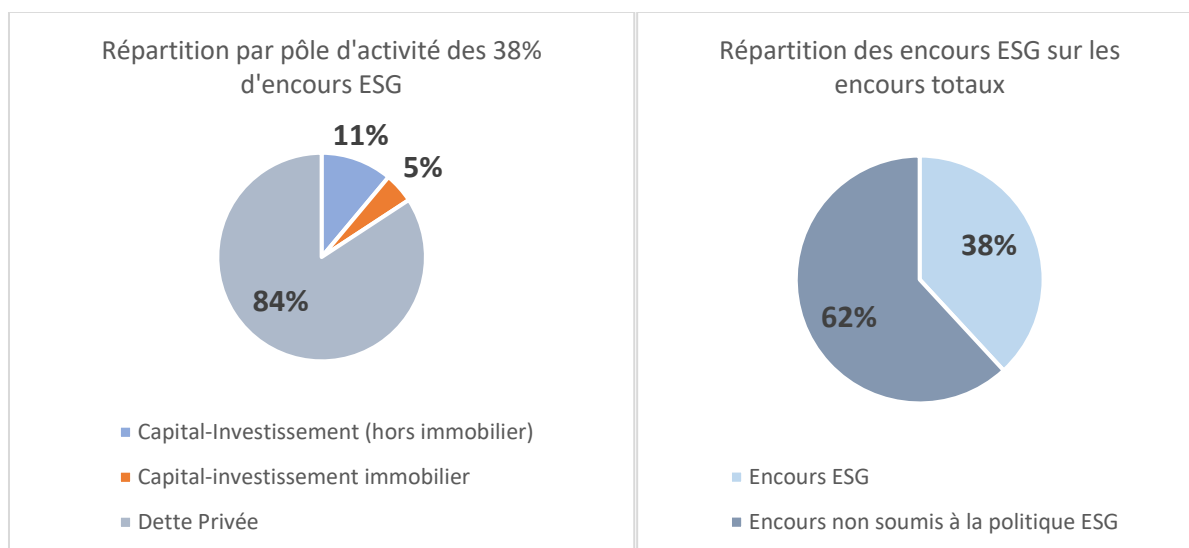
L'applicabilité de ces indicateurs peut varier en fonction de la typologie des Affiliés (personne morale/publique, stade de développement de l'entreprise, focus un secteur donné...).

c. Périmètre des produits financiers concernés

Les produits concernés par la politique de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement sont les suivants³ :

- FPCI IMMO EMPLOI
- FCPR SELECT PROMOTION III
- SLP FONDS TOURISME OCCITANIE
- SLP FONDS TOURISME CÔTE D'AZUR
- FCPR W PME MULTISTRATEGIES
- FPCI ENTREPRENEURS OCCITANIE OUEST

La part des encours⁴ prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est de 38%.



Il est précisé que le périmètre des Fonds concernés est ici plus important que l'encours des Fonds catégorisés article 8 SFDR (plus d'information au point 3. ci-dessous).

d. Éléments de gestion des risques de durabilité

La Société de gestion intègre dans son processus d'investissement les "risques en matière de durabilité" au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, à savoir tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur les transactions réalisées par les Fonds, la valeur des Actifs du Fonds et la Valeur Liquidative des parts.

³ Au 31 12 2021, tous produits confondus : FIA et mandats de gestion

⁴ Les encours comprennent également les engagements de souscription (fonds institutionnels)

Les principaux risques identifiés sont :

- **Les risques de transition** (transition risks) définis comme les risques liés à la transition énergétique vers une économie "bas carbone" moins dépendante des énergies fossiles, et notamment aux évolutions réglementaires, aux innovations technologiques, aux transformations industrielles, aux changements de politiques énergétiques, de modèles économiques et des pratiques sociales et comportements des investisseurs et des consommateurs pouvant avoir une incidence négative financière (coût des matières premières, réévaluation des actifs, baisse de la demande, coût des investissements nécessaires), réputationnelle ou en matière de responsabilité (compensation des dommages causés) ; et
- **Les risques physiques** (physical risks) qui incluent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles ou événements climatiques (canicules, sécheresses, tempêtes, inondations, feux de forêt) et aux dérèglements climatiques de long terme (détérioration de la biodiversité, déforestation, pollution de l'air, disponibilité réduite de l'eau, changement de la fréquence et de l'intensité des conditions climatiques extrêmes ou élévation du niveau de la mer, du niveau de précipitations et/ou des températures moyennes) pouvant avoir une incidence négative sur des biens corporels (actifs immobiliers, matériel industriel, chaîne de production, installations agricoles) ou sur la productivité ou la rentabilité de certaines activités économiques.
- À ces risques environnementaux s'ajoutent les risques de durabilité dans le domaine social ou de la gouvernance, liés notamment aux inégalités, à la santé, à l'accès aux soins et aux produits de première nécessité, à la diversité, au droit du travail, au bien-être des populations, aux pratiques institutionnelles, à l'éthique des affaires, aux alignement d'intérêts, à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles et au respect des droits de l'homme.

L'intégration des "risques en matière de durabilité" au sens du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dans le processus d'investissement du Fonds s'effectue au travers de la mise en oeuvre de la politique ESG de la Société de gestion

La Politique de gestion des risques de Durabilité de la Société de gestion est disponible sur le site internet de M Capital Partners à l'adresse suivante : https://www.mcapital.fr/wp-content/uploads/Politique_de_gestion_des_risques_de_durabilite.pdf.

2. Rapportage : contenu, fréquence et moyens utilisés

Les principaux critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance pris en compte sont notifiés au sein de la documentation précontractuelle du Produit financier.

L'information relative à l'intégration des critères a posteriori sera disponible au sein des rapports de gestion des Fonds selon une périodicité annuelle.

Ces rapports sont disponibles sur simple demande des souscripteurs auprès de la Société de gestion.

3. Liste des produits financiers catégorisés SFDR⁵

Au 31 décembre 2021 :

	Fonds Article 6	Fonds Article 8 SFDR	Fonds Article 9
Nombre	29	4	0
Encours en M€	242	163	0
Dénomination	Non précisé	FPCI IMMO EMPLOI FCPR SELECT PROMOTION III SLP Fonds Tourisme Occitanie SLP Fonds Tourisme Côte d'Azur	-

La part des encours⁶ des Fonds catégorisés article 8 SFDR est de **40%**.

	Mandats Article 6	Mandats Article 8 SFDR	Mandats Article 9
Nombre	5 845	0	0
Encours en M€	77	0	0
Dénomination	Non précisé	-	-

La part des encours sous gestion des mandats catégorisés article 8 SFDR est de **0%**.

4. Adhésion à des chartes, label et référentiels internationaux

M Capital Partners est signataire et adhérente des initiatives suivantes :

- Principes pour l'Investissement Responsable** : engagement en faveur des 6 principes pour l'investissement Responsable.
 - Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement,

⁵ Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019

⁶ Les encours comprennent les engagements de souscription des SLP Fonds Tourisme

- Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires
 - Inciter à la publication d'informations appropriées sur les questions ESG
 - Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs
 - Travailler pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes
 - Rendre compte individuellement des progrès menés dans l'application des PRI
- **Charte Systa** : engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui créent des entreprises innovantes.
 - **Charte France Invest pour la Croissance** : engagement dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

5. Équilibre paritaire au sein de la Société de gestion

a. Objectifs de représentation équilibrée H/F

Conformément à l'article L533-22-2-4 du Code monétaire et financier, les Sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Nos objectifs, dont l'atteinte est fixée à horizon 2030, sont ainsi les suivants :

- Féminiser à 30% les équipes d'investissement :
- Maintenir une gouvernance de la Société de gestion incluant au moins 30% d'associées femmes

b. Compte-rendu des résultats

Au 31 décembre 2021, les résultats obtenus sont les suivants :

Objectifs	Au 31 12 21
Féminiser à 30% les équipes d'investissement	22%
Maintenir une gouvernance de la Société de gestion incluant au moins 30% d'associés femmes	50%

La Société de gestion continue de maintenir ses efforts pour parvenir le plus rapidement possible à l'atteinte de ses différents objectifs.